



Mesdames, Messieurs les  
représentants des Organisations  
Syndicales

Objet : Réponse à votre lettre du 1<sup>er</sup> avril

Arcueil, le 15 avril 2020

Mesdames, Messieurs les représentants des Organisations syndicales nationales du Groupe Orange,

Vous avez alerté Monsieur Stéphane Richard sur la situation des entreprises sous-traitantes tant sur le plan de la sécurité sanitaire de leurs personnels, que de leur sécurité économique pendant cette période de crise liée au COVID 19.

La Direction d'Orange France se mobilise pour la santé et la sécurité de ses équipes qui continuent d'intervenir mais aussi pour les entreprises externes à Orange qui nous aident au quotidien dans notre activité. Ainsi et pour répondre à cette préoccupation majeure, j'ai demandé à ce que les consignes de sécurité établies pour nos équipes de l'Intervention soient applicables à nos sous-traitants.

Pour garantir l'effectivité de celles-ci, nous avons donc communiqué à chacun de nos sous-traitants des instructions temporaires de sécurité COVID 19, qui suivent les mêmes protocoles de sécurité applicables par nos salariés. Ces instructions constituent bien le socle commun des mesures préventives à respecter tant par nos salariés, que par les salariés des entreprises sous-traitantes et leurs propres sous-traitants.

Ces instructions sont co-signées avec chacun de nos partenaires. Elles seront annexées aux plans de prévention existants avec une garantie que celles-ci soient portées à la connaissance de leurs salariés. Cette mesure est destinée à garantir, pour l'ensemble de la chaîne, l'information et la sécurité de tous les salariés entièrement impliqués dans la continuité des services essentiels à la Nation.

Par ailleurs, au-delà des consignes de sécurité et de prévention définies et de la mise à disposition des équipements de protection nécessaires, j'ai tenu à ce que l'ensemble des procédures de sécurité soient partout scrupuleusement respectées. J'ai ainsi demandé à chaque directeur de Direction Orange et de Direction Nationale de désigner au sein de son entité un responsable du contrôle de ces mesures. L'application des protocoles de sécurité chez nos sous-traitants en font partie intégrante.



Pour Orange France, j'ai confié à Bernard Pellier-Cuit, Directeur de l'Agence Distribution Est, la responsabilité, au sein de la cellule de crise pilotée par Olivier Mast, Directeur des Opérations, de coordonner l'ensemble des actions de contrôle de la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection et d'animer le réseau des responsables en DO et en Directions Nationales.

Au-delà des questions de santé et de sécurité, et avec le même esprit d'accompagnement et de solidarité, nous nous attachons, avec l'ensemble de la filière, à accompagner au mieux économiquement nos entreprises partenaires. Nos actions ces dernières semaines en sont le témoignage.

Soyez assurés que l'ensemble du Comité de Direction d'Orange France et moi-même sommes pleinement mobilisés pour veiller à la mise en œuvre de l'ensemble de ces décisions.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "FDulac", with a large, sweeping flourish extending from the bottom right.

Fabienne Dulac,  
CEO Orange France  
Directrice Générale Adjointe Orange